RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Occitanie

Service émetteur : DUAJ / Démocratie en Santé
Affaire suivie par : Dominique ROUX / Camille VROT
Courriel : ars-oc-duaj-democratie-sanitaire@ars.sante.fr
Téléphone : 06 67 73 41 47
Réf. Interne :
Date

Madame la Présidente
Monsieur le Président
Associations agréées au titre
de l'article L 1114-1 du code de la santé publique

**Objet : Représentation des représentants d'usagers des associations agréées au sein des conseils territoriaux de santé**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Sur chacun des 13 territoires de démocratie sanitaire de la région OCCITANIE qui sont définis à l'échelon départemental, l'Agence Régionale de Santé Occitanie a installé un Conseil Territorial de Santé (CTS). Le mandat des membres des CTS arrivera à échéance au cours du premier trimestre 2022. Les nouvelles assemblées seront installées par l'ARS au cours du deuxième trimestre de 2022.

Le Conseil Territorial de Santé (CTS) est une instance de démocratie sanitaire qui a pour objet de veiller à conserver la spécificité des dispositifs et des démarches locales de santé fondées sur la participation des habitants. Il participe à la réalisation du diagnostic territorial partagé et contribue à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Projet Régional de Santé.

Cette instance est composée de 50 membres maximum, répartis en 5 collèges. Ses membres sont désignés pour un mandat d'une durée de cinq ans, renouvelable une fois. Les députés et sénateurs élus dans le ressort du département siègent en CTS.

Au regard de l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé, le collège des représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé est composé de 6 représentants titulaires et 6 suppléants des usagers des associations agréées (collège 2a), désignés à l'issue d'un appel à candidatures organisé dans des conditions fixées par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé.

Je vous remercie de bien vouloir répondre à l'appel à candidatures, ci-joint, en proposant au maximum deux candidats titulaires et/ou suppléants. Pour chacun d'entre eux, vous voudrez bien retourner, la fiche ci-jointe complétée, accompagnée d'une lettre de motivation, à l'adresse suivante : ars-oc-duaj-democratie-sanitaire@ars.sante.fr, au plus tard **le 27 février 2022 à minuit.**

Mes services demeurent à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur Général

Pierre RICORDEAU

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Dr Jean-Jacques MORFOISSE

PJ : règlement de l'appel à candidatures, fiche de candidature Collège 2a)